



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-01-2024

**60^e SÉANCE
CONSEIL 2021-2025**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue le 22 janvier 2024
à 19 h à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

Sont présents : M. Luc Beauséjour, conseiller
Mme Claudia Bertinotti, conseillère
Mme Muriel Lafarge, conseillère
M. Richard Leduc, conseiller
M. Cédric Champagne, conseiller
M. Patrick Lasalle, conseiller
M. Alexandre Martel, conseiller

Est absent : M. Claude St-Cyr, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Pierre-Luc Bellerose.

1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par M. Pierre-Luc Bellerose, maire. Sont également présentes Mme Danielle Simard, greffière par intérim, laquelle agit à titre de secrétaire et Mme Solie Masse, directrice générale.

2

24-001 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié par l'ajout du point 43 a), lequel se lit comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séances extraordinaires du 11, 14 et 18 décembre 2023 et séance ordinaire du 11 décembre 2023 – Approbation des procès-verbaux

AMÉNAGEMENT

4. Reconduction et nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme et du conseil local du patrimoine



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

22-01-2024

5. Nomination des membres du comité de démolition
6. Demande d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – Mme Maude Cayouette – HABEO – OMH de Joliette – Lot 3 328 178 – Rue Flamand – Premier projet de résolution – Adoption
7. Dérogation mineure – 300, rue Garneau
8. Dérogation mineure – 1475, boulevard de la Firestone
9. Dérogation mineure – 80, rue Bordeleau
10. Programme Rénovation-Québec – Phase 2024-2025 – Participation de la Ville de Joliette
11. MRC de Joliette – Nouveaux circuits d'autobus urbains – Autorisation
12. Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains – Ministère des Transports et de la Mobilité durable – Dépôt de projets
13. Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) – Ministère des Transports et de la Mobilité durable – Dépôt de projets
14. Ministère des Ressources naturelles Canada – Programme 2 milliards d'arbres – Accord de contribution – Autorisation

ADMINISTRATION

15. Protocole d'entente d'accueil temporaire en situation d'urgence – École les Mélèzes – Autorisation
16. Liste des comptes à payer du 29 novembre 2023 au 9 janvier 2024 – Approbation
17. Aides financières diverses – Exercice financier 2024
18. Maison et Jardins Antoine-Lacombe – Demande d'aide financière – Autorisation
19. Centraide Lanaudière – Campagne de financement 2024 – Demande d'aide financière – Autorisation
20. Municipalité régionale de comté de Joliette – Quote part 2024 de la ville de Joliette – Autorisation
21. Régie d'assainissement des eaux du grand Joliette – Budget 2024 – paiement de la quote-part – Autorisation
22. Bibliothèque Rina-Lasnier – Prévisions budgétaires 2024 – Paiement de la quote-part – Autorisation
23. Office municipal d'habitation de Joliette – Prévisions budgétaires révisées 2023
24. Office municipal d'habitation de Joliette – Prévisions budgétaires 2024 – Autorisation
25. Annulation d'affectation de surplus – Autorisation
26. Acquisition d'un véhicule électrique de gré à gré – Mode de financement – Autorisation
27. Commission municipale du Québec – Exemption de taxes foncières – Festival international de Lanaudière inc. – Dossier CMQ-70396-001



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

22-01-2024

28. Résolution 23-783 – Employé numéro 007050958 – Amendement
29. Résolution 23-784 – Service des Loisirs et de la culture – Amendement
30. Directrice du service des Finances et trésorerie – Nomination de l'intérim
31. Direction générale – Création de postes – Approbation

GREFFE – APPROVISIONNEMENT

32. Produits chimiques 2024-2025 – Regroupement d'achats Rive-Nord – Adjudication de contrats
33. Soumission numéro AP23-061 – Fourniture et installation de compteurs d'eau résidentiels – Adjudication de contrat
34. Soumission numéro AP23-062 – Conception et construction d'un skatepark – Parc des Dalles – Adjudication de contrat
35. Soumission numéro AP23-066 – Disjoncteurs – Poste alpha – Annulation
36. Soumission numéro AP23-071 – Chargeur sur pneus avec équipements – Adjudication de contrat
37. Soumission numéro AP23-072 – Tracteurs à quatre roues motrices – Adjudication de contrat
38. Soumission numéro AP23-076 – Contrôle de l'eau potable et des eaux usées – Adjudication de contrat
39. Soumission numéro AP23-081 – Fourniture de pierre concassée et disposition de matériaux secs – Adjudication de contrat
40. Soumission numéro AP23-078 – Fournitures – Égout et aqueduc – Adjudication de contrats

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

41. Ministère du Transport et de la Mobilité durable – Programme d'aide financière au fonds de la sécurité routière – Dépôt de projet – Autorisation
42. Activités de financement d'organismes – Représentations diverses
43. Divers
- 43.a) Embauche d'un opérateur - Usine de filtration - Service des Travaux publics et services techniques
44. Dépôt de rapports
45. Date et heure de la prochaine assemblée
46. Période de questions
47. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-01-2024

3

24-002 – SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 11, 14 ET 18 DÉCEMBRE 2023 ET SÉANCE ORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2023 – APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances extraordinaires du 11, 14 et 18 décembre 2023 et de la séance ordinaire du 11 décembre 2023 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et que de ce fait la greffière par intérim est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire des séances extraordinaires du 11, 14 et 18 décembre 2023 et de la séance ordinaire du 11 décembre 2023.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4

24-003 – RECONDUCTION ET NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET DU CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE

CONSIDÉRANT QUE le mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme et du conseil local du patrimoine est venu à terme;

CONSIDÉRANT la démission d'une membre desdits comité et conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

DE RECONDUIRE pour une période de deux ans les membres suivants :

- M. Michel Arcand;
- Mme Ginette Grégoire;
- M. Jean Chevrette.

DE NOMMER, pour une période de deux ans, M. Paul Marchand à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme et du conseil local du patrimoine.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-01-2024

5

24-004 – NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE DÉMOLITION

CONSIDÉRANT l'article 24 du Règlement 188-2023 stipulant que le comité de démolition est formé de trois membres;

CONSIDÉRANT l'article 26 dudit règlement et conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la durée du mandat pour un membre du comité de démolition est fixée à un an;

CONSIDÉRANT QUE le mandat est renouvelable et révoquant en tout temps par résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

DE RENOUELER les mandats pour les membres suivants :

- M. le conseiller Patrick Lasalle à titre de président;
- M. le conseiller Claude St-Cyr;
- M. le conseiller Alexandre Martel;
- M. le maire Pierre-Luc Bellerose à titre de membre substitut.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

6

24-005 – DEMANDE D'UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – MME MAUDE CAYOUCETTE – HABEO – OMH DE JOLIETTE – LOT 3 328 178 – RUE FLAMAND – PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION – ADOPTION

CONSIDÉRANT la demande de Mme Maude Cayouette visant la construction de deux bâtiments multifamiliaux comportant trois étages et douze logements, en projet intégré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par la conseillère Muriel Lafarge et résolu :

D'ACCEPTER, dans le cadre du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 45-2003, la demande de Mme Maude Cayouette visant la construction de deux bâtiments multifamiliaux comportant trois étages et douze logements, en projet intégré, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PPCMOI-2023-11-04 du comité consultatif d'urbanisme.



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

22-01-2024

QUE la présente résolution soit soumise au processus d'adoption prévu au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 45-2003, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19-1).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

7

24-006 – DÉROGATION MINEURE – 300, RUE GARNEAU

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2023-11-15 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ACCORDER une dérogation mineure à l'immeuble situé au 300, rue Garneau, afin de régulariser l'implantation d'une résidence unifamiliale présentant une marge de recul latérale nord-est de 2,11 mètres (6,92 pieds) au lieu de 3 mètres (9,84 pieds).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

8

24-007 – DÉROGATION MINEURE – 1475, BOULEVARD DE LA FIRESTONE

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2023-11-16 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

22-01-2024

D'ACCORDER une dérogation mineure à l'immeuble situé au 1475, boulevard de la Firestone, afin d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment commercial présentant une marge de recul latérale adjacente à une rue publique de 5 mètres (16,40 pieds) au lieu de 15 mètres (49,21 pieds) et une marge de recul arrière de 7,12 mètres (23,35 pieds) au lieu de 7,50 mètres (24,60 pieds), permettre l'implantation d'un centre de jardin avec une serre, ouvert 12 mois par année et non accessible directement au bâtiment principal présentant une marge latérale donnant sur une rue adjacente à une rue publique de 1,78 mètre (5,83 pieds) au lieu de 15 mètres (49,21 pieds) et réduire le nombre de cases de stationnement hors rue à 307 au lieu de 352 cases, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation DM-2023-11-16 du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

9

24-008 – DÉROGATION MINEURE – 80, RUE BORDELEAU

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2023-11-17 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ACCORDER une dérogation mineure à l'immeuble situé au 80, rue Bordeleau, afin de régulariser l'implantation d'une résidence unifamiliale présentant une marge de recul latérale nord-est de 1,22 mètre (4 pieds) au lieu de 3 mètres (9,84 pieds).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

10

24-009 – PROGRAMME RÉNOVATION-QUÉBEC – PHASE 2024-2025 – PARTICIPATION DE LA VILLE DE JOLIETTE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette désire participer au programme Rénovation-Québec pour la programmation 2024-2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-01-2024

D'INFORMER la Société d'habitation du Québec que la Ville de Joliette entend participer à l'année financière 2024-2025 du programme Rénovation-Québec en y investissant un montant de 400 000 \$, soit la part de la Ville de Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

11

24-010 – MRC DE JOLIETTE – NOUVEAUX CIRCUITS D'AUTOBUS URBAINS – AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'octroi d'un nouveau contrat de service de transport en commun par autobus par la MRC de Joliette à l'entreprise La Québécoise;

CONSIDÉRANT QUE ce nouveau contrat représente une amélioration du service en termes d'heures de service;

CONSIDÉRANT QUE les circuits d'autobus ont été révisés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'AUTORISER la MRC à déployer les nouveaux circuits d'autobus tels que présentés dès août 2024.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

12

24-011 – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS – MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE – DÉPÔT DE PROJETS

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

CONSIDÉRANT QUE les projets suivants sont estimés comme suit :

- Ajout d'un lien multifonctionnel le long de la rue Saint-Charles-Borromée Nord, entre les rues Laurier et Papineau : 418 295 \$, taxes incluses;
- Ajout d'un lien cyclable entre le boulevard Manseau et la rue du Chanoine-Tisdell : 916 293 \$, taxes incluses;
- Ajout d'un lien multifonctionnel hors chaussée entre la rue Beaudry Nord et le parc Arthur-Normand : 167 921 \$, taxes incluses.



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-01-2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la Ville de Joliette ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU);

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Joliette doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution des projets;

CONSIDÉRANT QUE les projets mentionnés précédemment, déposés dans le cadre de ce programme, sont estimés à 1 502 509 \$ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 492 743 \$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Joliette doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière aux projets et autoriser un(e) représentant(e) à signer cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

QUE le conseil de la Ville de Joliette confirme son engagement à faire réaliser les projets admissibles selon les modalités en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que le directeur du service d'Aménagement du territoire est dûment autorisé à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

13

24-012 – PROGRAMME D'AIDE AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF (VÉLOCE III) – MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE – DÉPÔT DE PROJETS

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) vise à soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif afin de promouvoir ce type de déplacement, d'encourager le tourisme durable, d'améliorer le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé et de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) causées par les déplacements des personnes;

CONSIDÉRANT QUE les projets suivants sont estimés comme suit :

- Réaménagement du lien cyclable sur la rue Saint-Pierre Sud entre les rues Lépine et Manseau : 887 205 \$, taxes incluses;
- Réaménagement de l'intersection de la route 158 et de la rue Saint-Pierre Sud : 123 627 \$, taxes incluses;



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

22-01-2024

- Réfection de la surface de roulement du sentier multifonctionnel dans le parc Louis-Querbes : 347 610 \$, taxes incluses.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la Ville de Joliette ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III);

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Joliette doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution des projets;

CONSIDÉRANT QUE les projets mentionnés précédemment, déposés dans le cadre de ce programme, sont estimés à 1 358 442 \$ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 620 219 \$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Joliette doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière aux projets et autoriser un(e) représentant(e) à signer cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

QUE le conseil de la Ville de Joliette autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à faire réaliser les projets admissibles selon les modalités en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que le directeur du service d'Aménagement du territoire est dûment autorisé à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

14

**24-013 – MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES CANADA –
PROGRAMME 2 MILLIARDS D'ARBRES – ACCORD DE
CONTRIBUTION – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la résolution 22-078 autorisant le directeur des Travaux publics et services techniques à déposer une demande au programme 2 milliards d'arbres pour la plantation d'environ 10 000 arbres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

22-01-2024

D'AUTORISER le directeur du service d'Aménagement du territoire et le directeur des Travaux publics et services techniques à signer l'accord de contribution du programme 2 milliards d'arbres (2GA) à intervenir entre le ministère des Ressources naturelles Canada et la Ville de Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

15

24-014 – PROTOCOLE D'ENTENTE D'ACCUEIL TEMPORAIRE EN SITUATION D'URGENCE – ÉCOLE LES MÉLÈZES – AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Muriel Lafarge et unanimement résolu :

D'APPROUVER le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Joliette et l'École Les Mélèzes relatif à l'accueil temporaire des élèves et du personnel lors d'une situation d'urgence.

D'AUTORISER le maire et la greffière par intérim à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, ledit protocole, de même que tout document jugé nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

16

24-015 – LISTE DES COMPTES À PAYER DU 29 NOVEMBRE 2023 AU 9 JANVIER 2024 – APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE la directrice du service des finances et trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil la liste détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 172-2022 au montant de 9 627 098,35 \$ pour la période du 29 novembre 2023 au 9 janvier 2024 et la liste des comptes à payer pour la même période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer pour la période s'étendant du 29 novembre 2023 au 9 janvier 2024 et d'autoriser la directrice du service des finances et trésorière à payer pour et au nom de la Ville de Joliette les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-01-2024

Liste des dépenses autorisées par délégation et des comptes à payer pour la période du 29 novembre 2023 au 9 janvier 2024

a. Liste des transferts électroniques :	5 123 409,19 \$
b. Liste des chèques :	6 750 769,20 \$
c. Liste des paiements effectués via Accès-D :	3 347 639,08 \$
Total	15 221 817,47 \$

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

17

24-016 – AIDES FINANCIÈRES DIVERSES – EXERCICE FINANCIER 2024

CONSIDÉRANT les demandes d'aides financières formulées par divers organismes et institutions, de même que les demandes à l'égard desquelles la Ville de Joliette s'est déjà engagée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

MUSÉE D'ART DE JOLIETTE

D'AUTORISER la directrice des finances et trésorerie à verser au Musée d'art de Joliette une aide financière au montant de 89 600 \$, le tout payable en deux versements égaux en février et juin 2024, laquelle aide financière est conditionnelle à ce que le Musée s'engage et s'oblige à respecter les conditions prévues à l'entente autorisée par la résolution 23-725.

CENTRE CULTUREL DESJARDINS

D'AUTORISER la directrice des finances et trésorerie à verser au Centre culturel Desjardins une aide financière au montant de 122 700 \$, le tout payable en deux versements égaux en février et juin 2024, conditionnellement à ce que le Centre culturel Desjardins s'engage et s'oblige à respecter les conditions prévues à l'entente autorisée par la résolution 23-726.

MAISON DES JEUNES LA PIAULE

D'ACCORDER ET D'AUTORISER à verser à la Maison des Jeunes La Piaule une aide financière de 20 000 \$ pour l'année 2024 (année 2 de 3), payable en 4 versements trimestriels égaux, le tout conditionnellement à la réception du rapport annuel complet ainsi que des états financiers vérifiés et conformément à la décision prise lors du comité plénier du 24 octobre 2022.



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-01-2024

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE JOLIETTE

D'ACCORDER ET D'AUTORISER à la Société d'histoire de Joliette (la Société) une aide financière de 41 500 \$ payable en deux versements égaux en mars et juin 2024, et conditionnellement à ce que la Société s'engage et s'oblige à respecter les conditions prévues à l'entente autorisée par la résolution 23-752.

FESTIVAL INTERNATIONAL DE LANAUDIÈRE

D'AUTORISER la directrice des finances et trésorerie à verser au Festival international de Lanaudière (le Festival) une aide financière au montant de 112 600 \$, le tout payable en deux versements égaux en février et juin 2024, et conditionnellement à ce que le Festival s'engage et s'oblige à respecter les conditions prévues à l'entente autorisée par la résolution 23-724.

FONDATION RICHELIEU – PROJET D'AGRANDISSEMENT DU COMPTOIR ALIMENTAIRE LA MANNE QUOTIDIENNE

D'ACCORDER ET D'AUTORISER à verser à la Fondation Richelieu une aide financière de 20 000 \$ (4^e année de 5), payable en avril 2024 et conditionnellement à la réception du rapport annuel complet ainsi que des états financiers vérifiés, conformément à la résolution 21-364.

JOLIETTE HALTE CULTURELLE

D'ACCORDER ET D'AUTORISER la trésorière à verser une aide financière de 120 000 \$ pour la présentation d'événements au centre-ville et l'atteinte des objectifs poursuivis par la Ville de Joliette en matière de développement culturel. Les modalités de versement demeurent à déterminer.

LA RUCHE

D'ACCORDER ET D'AUTORISER la trésorière à verser à La Ruche une aide financière pour l'année 2024 de 21 666,66 \$ selon la résolution 22-767, le tout payable en décembre 2024 (année 3 de 3).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

18

24-017 – MAISON ET JARDINS ANTOINE-LACOMBE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Muriel Lafarge et unanimement résolu :



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

22-01-2024

D'AUTORISER la directrice du service des finances et trésorière à verser une aide financière de 7 500 \$ à Maison et Jardins Antoine-Lacombe pour la saison 2024.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

19

24-018 – CENTRAIDE LANAUDIÈRE – CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2024 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'équipe du comité Centraide de la Ville de Joliette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Muriel Lafarge et résolu :

D'AUTORISER la directrice du service des finances et trésorière à verser une aide financière de 1 000 \$ au profit de Centraide Lanaudière dans le cadre des activités de financement pour la campagne 2024.

D'AUTORISER la directrice du service des finances et trésorière à rembourser les frais engagés par Mme Ophélie Bélanger du comité Centraide de la Ville de Joliette, pour mousser les différentes activités de la campagne, à même l'aide financière, la différence étant ajoutée aux sommes amassées de la campagne 2024.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

20

24-019 – MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE – QUOTE PART 2024 DE LA VILLE DE JOLIETTE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT les résolutions 267-11-2023, 270-11-2023, 272-11-2023, 273-11-2023, de la MRC de Joliette qui adopte les prévisions budgétaires 2024 et établit et impose la quote-part de chacune des municipalités locales qui la composent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'AUTORISER la directrice du service des finances et trésorière à payer à la MRC de Joliette la quote-part imposée à la Ville de Joliette, au montant de 4 352 557 \$ telle que déterminée par les règlements susmentionnés, le tout conformément au tableau suivant :



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

22-01-2024

Tourisme	49 033 \$
Gestion des matières résiduelles – Collecte sélective	791 961 \$
Collecte et transport des déchets	558 465 \$
Collecte, transport et traitement des matières organiques	407 052 \$
Écocentre	230 239 \$
Enfouissement GMR	227 400 \$
Redevances GMR	191 500 \$
Transport adapté	339 659 \$
Transport collectif urbain	705 000 \$
Transport régional	246 964 \$
Établissement des quotes-parts à l'administration générale	448 161 \$
Développement économique	222 746 \$
Développement social	12 505 \$
Sécurité publique – Cadets	10 000 \$
Application du surplus	- 88 128 \$
TOTAL	4 352 557 \$

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

21

24-020 – RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU GRAND JOLIETTE – BUDGET 2024 – PAIEMENT DE LA QUOTE-PART – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette est partie à l'entente intermunicipale de la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a transmis à la Ville de Joliette ses prévisions budgétaires pour l'année 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

DE PRENDRE ACTE du budget de la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette pour l'année 2024, au montant de 2 419 291 \$.



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-01-2024

D'AUTORISER la directrice du service des finances et trésorière à payer, à même les sommes qui seront disponibles au budget 2024, et selon des modalités à prévoir, la quote-part de la Ville de Joliette, laquelle s'élève à 1 079 042 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

22

24-021 – BIBLIOTHÈQUE RINA-LASNIER – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024 – PAIEMENT DE LA QUOTE-PART – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette est partie à l'*Entente relative à l'exploitation d'une bibliothèque intermunicipale*;

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque intermunicipale Rina-Lasnier a transmis à la Ville de Joliette ses prévisions budgétaires pour l'année 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

DE PRENDRE ACTE du budget de la bibliothèque pour l'année 2024 au montant de 1 943 298 \$.

D'AUTORISER la directrice du service des finances et trésorière à payer, à même les sommes prévues au budget 2024, et selon les modalités prévues à l'entente susmentionnée, la quote-part de la Ville de Joliette, laquelle s'élève à 1 039 372 \$, soit 29 360 \$ pour l'achat de documents et 1 010 012 \$ pour le fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

23

24-022 – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE JOLIETTE – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RÉVISÉES 2023

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires révisées de l'Office municipal d'habitation de Joliette soumises à la Ville de Joliette dans une correspondance datée du 4 décembre 2023 et signée par M. Antoine Bourassa, conseiller en gestion à la Société d'habitation du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

22-01-2024

DE PRENDRE ACTE des prévisions budgétaires révisées de l'Office municipal d'habitation de Joliette pour l'année 2023, lesquelles prévoient des revenus de 2 043 192 \$, des dépenses de 4 406 680 \$, ainsi qu'un déficit d'exploitation de 2 363 488 \$ absorbé à 90 % par le gouvernement du Québec et à 10 % par la Ville de Joliette, ce qui représente une contribution municipale de 236 350 \$.

D'AUTORISER la directrice du service des finances et trésorière à payer ladite contribution de la Ville de Joliette au déficit d'exploitation de l'Office municipal d'habitation de Joliette pour l'année 2023.

QUE la présente résolution abroge et remplace la résolution 23-735.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

24

**24-023 – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE JOLIETTE –
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024 – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Joliette soumises à la Ville de Joliette pour l'année 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Muriel Lafarge et résolu :

DE PRENDRE ACTE des prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Joliette pour l'année 2024, lesquelles prévoient des revenus de 2 090 231 \$, des dépenses de 5 194 921 \$, ainsi qu'un déficit d'exploitation de 3 104 690 \$ absorbé à 90 % par le gouvernement du Québec et à 10 % par la Ville de Joliette, ce qui représente une contribution municipale de 310 468 \$.

D'AUTORISER la directrice du service des finances et trésorière à payer ladite contribution de la Ville de Joliette au déficit d'exploitation de l'Office municipal d'habitation de Joliette pour l'année 2024.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

25

**24-024 – ANNULATION D'AFFECTION DE SURPLUS –
AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la résolution 23-426 par laquelle la Ville de Joliette autorise l'affectation des surplus accumulés au 31 décembre 2022 afin de bonifier l'enveloppe budgétaire des travaux de revêtement asphaltique pour un montant de 1 000 000 \$;

CONSIDÉRANT la résolution 23-496 par laquelle la Ville de Joliette octroyait le contrat de revêtement asphaltique pour la rue Saint-Louis au montant de 219 550 \$ avant taxes et que le montant de la dépense a été plus basse que prévu;



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-01-2024

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'AUTORISER la directrice du service des finances et trésorière à annuler le solde de l'affectation des surplus accumulés au 31 décembre 2022 au montant de 788 570,66 \$ pour la bonification de l'enveloppe budgétaire des travaux de revêtement asphaltique, et ce rétroactivement au 31 décembre 2023.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

26

24-025 – ACQUISITION D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE DE GRÉ À GRÉ – MODE DE FINANCEMENT – AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et unanimement résolu :

D'AUTORISER le financement par le fonds de roulement pour l'achat d'un véhicule électrique (Bolt EV LT 2023) pour le service d'Aménagement du territoire, pour un montant total de 34 577,53 \$, taxes incluses.

QUE le coût net du projet, soit un montant de 31 577,64 \$, sera financé par le fonds de roulement de la Ville et remboursé au moyen de trois versements égaux de 10 525,88 \$ puisés à même les fonds généraux durant les trois prochaines années. Les remboursements du fonds de roulement débuteront dès que les immobilisations auront atteint le seuil de capitalisation minimum à la fin de chaque année.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

27

24-026 – COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC – EXEMPTION DE TAXES FONCIÈRES – FESTIVAL INTERNATIONAL DE LANAUDIÈRE INC. – DOSSIER CMQ-70396-001

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Commission municipale du Québec doit consulter la Ville de Joliette dans le cadre d'une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes;

CONSIDÉRANT QU'une telle demande a été formulée par le Festival international de Lanaudière inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne appuyé par la conseillère Muriel Lafarge et résolu :



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

22-01-2024

QUE la Ville de Joliette informe la Commission municipale du Québec qu'elle s'en remet à la discrétion de cette dernière concernant la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes formulée par le Festival international de Lanaudière inc. visant l'immeuble situé au 165, rue Saint-Paul à Joliette.

QU'advenant la tenue d'une audience, la Ville de Joliette ne sera pas présente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

28

24-027 – RÉSOLUTION 23-783 – EMPLOYÉ NUMÉRO 007050958 – AMENDEMENT

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et unanimement résolu :

D'AMENDER la résolution 23-783 afin de remplacer le mot « licenciement » par le mot « congédiement ».

D'AJOUTER le paragraphe suivant :

« **ENTÉRINER** la signature de la directrice générale pour tous les documents nécessaires relativement audit congédiement. »

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

29

24-028 – RÉSOLUTION 23-784 – SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE – AMENDEMENT

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Richard Leduc et unanimement résolu :

D'AJOUTER les paragraphes suivants :

« **QUE** cette embauche soit assujettie à une période d'essai de six mois, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste. »

« **QU'**à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 4 du protocole du personnel cadre et non syndiqué. »

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-01-2024

30

24-029 – DIRECTRICE DU SERVICE DES FINANCES ET TRÉSORERIE – NOMINATION DE L'INTÉRIM

CONSIDÉRANT la démission de la directrice et trésorière du service des Finances et trésorerie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

QUE Mme Annie Simard soit nommée au poste de directrice et trésorière par intérim du service des Finances et trésorerie.

QUE Mme Annie Simard soit nommée « Administrateur principal » pour les opérations à effectuer à partir d'AccèsD Affaires et auprès de VISA Desjardins.

QUE la date de son entrée en fonction soit fixée au 12 janvier 2024.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

31

24-030 – DIRECTION GÉNÉRALE – CRÉATION DE POSTES – APPROBATION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

DE CRÉER un poste de directeur général adjoint.

DE CRÉER un poste de conseiller en amélioration continue.

D'APPROUVER le nouvel organigramme de la direction générale, lequel est joint à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

32

24-031 – PRODUITS CHIMIQUES 2024-2025 – REGROUPEMENT D'ACHATS RIVE-NORD – ADJUDICATION DE CONTRATS

CONSIDÉRANT la résolution 23-408 mandatant la Ville de Terrebonne afin de procéder, au nom du regroupement d'achats Rive-Nord, à un appel d'offres public pour l'ensemble des produits chimiques servant notamment au traitement de l'eau potable et requis pour la période du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025;

CONSIDÉRANT le rapport transmis par Mme Valérie Barré de la Ville de Terrebonne, recommandant les entreprises suivantes selon les produits demandés par la Ville de Joliette, soit :



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-01-2024

NO	PRODUIT	FOURNISSEUR	PRIX UNITAIRE	QUANTITÉ	TOTAL AVANT TAXES
A2	Sulfate d'aluminium	Kemira Water Solutions Canada inc.	0,323 \$ / kg	400 000 kg	129 200,00 \$
B1.5	Polymère eau potable	Univar Canada Ltée	6,330 \$ / kg	2 500 kg	15 825,00 \$
C3.3	Hypochlorite de sodium Unité de mesure : 7500 L	Brenntag Canada inc.	0,5840 \$ / L	177 500 L	103 660,00 \$
C3.4	Hypochlorite de sodium Unité de mesure : 10000 L	Brenntag Canada inc.	0,5840 \$ / L	30 000 L	17 520,00 \$
E4	Hydroxyde de sodium	Produits chimiques Sodrox	1,208 \$ / kg	90 000 kg	108 720,00 \$
F1.2	Chlore gazeux	Brenntag Canada inc.	5,980 \$ / kg	680 kg	4 066,40 \$
TOTAL					378 991,40 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres, les contrats pour la fourniture de produits chimiques pour la période du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025 aux entreprises mentionnées au tableau ci-dessus, lesquelles ont déposé les plus basses soumissions conformes sur la base des prix unitaires, suivant les quantités estimées, au montant approximatif de **378 991,40 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

33

24-032 – SOUMISSION NUMÉRO AP23-061 – FOURNITURE ET INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU RÉSIDENTIELS – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la fourniture et l'installation de compteurs d'eau résidentiels a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue dans les délais et ouverte en date du 8 décembre 2023;

ENTREPRISE	PRIX AVANT TAXES LOT 1 COMPTEUR	PRIX AVANT TAXES LOT 2 TRANSMETTEUR
Plomberie Lecomte inc.	328 095,77 \$	56 619,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-01-2024

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP23-061, le contrat pour la fourniture et l'installation de compteurs d'eau résidentiels (lot 1) incluant les transmetteurs (lot 2), à l'entreprise « **Plomberie Lecompte inc.** », laquelle a déposé la seule soumission conforme sur la base des prix unitaires, suivant les quantités estimées, au montant approximatif de **384 714,77 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

34

24-033 – SOUMISSION NUMÉRO AP23-062 – CONCEPTION ET CONSTRUCTION D'UN SKATEPARK – PARC DES DALLES – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la conception et la construction d'un skatepark au parc des Dalles a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE l'adjudication de ce contrat est assujettie au système d'évaluation et de pondération des offres;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue dans les délais et ouverte en date du 12 décembre 2023;

ENTREPRISE	POINTAGE	PRIX AVANT TAXES
Papillon Skate Parc inc.	90.5	869 750,00 \$

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP23-062, le contrat pour la conception et la construction d'un skatepark au parc des Dalles, au soumissionnaire ayant déposé la seule soumission conforme, soit à « **Papillon Skate Parc inc.** », au montant de **869 750 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

35

24-034 – SOUMISSION NUMÉRO AP23-066 – DISJONCTEURS – POSTE ALPHA – ANNULATION

CONSIDÉRANT l'appel d'offres AP23-066 pour l'achat de sept disjoncteurs de 800 à 1 200 ampères avec chambre de coupure sous vide pour le poste Alpha;



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-01-2024

CONSIDÉRANT QU'à l'ouverture de la soumission les prix soumis dépassaient largement l'estimation prévue;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Joliette d'annuler ledit appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ANNULER l'appel d'offres AP23-066.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

36

24-035 – SOUMISSION NUMÉRO AP23-071 – CHARGEUR SUR PNEUS AVEC ÉQUIPEMENTS – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour l'acquisition d'un chargeur sur pneus avec attache rapide équipé d'un godet d'excavation et d'un souffleur à neige a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue dans les délais et ouverte en date du 11 décembre 2023;

ENTREPRISE	PRIX TOTAL AVANT TAXES
Longus Équipement inc.	175 477,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP23-071, le contrat pour la fourniture d'un chargeur sur pneus avec équipements, au seul soumissionnaire conforme, soit à « **Longus Équipement inc.** », au montant de **175 477,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

37

24-036 – SOUMISSION NUMÉRO AP23-072 – TRACTEURS À QUATRE ROUES MOTRICES – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour l'achat de deux tracteurs à quatre roues motrices a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 18 décembre 2023;



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-01-2024

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES	CONFORME	
			OUI	NON
1	Atlantique Développement	69 795,00 \$		X
2	Kanatrac inc.	263 880,00 \$	X	
3	Centre agricole Berthierville inc.	302 874,00 \$	X	

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP23-072, le contrat pour la fourniture de deux tracteurs à quatre roues motrices, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Kanatrac inc.** », au montant de **263 880,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

38

24-037 – SOUMISSION NUMÉRO AP23-076 – CONTRÔLE DE L'EAU POTABLE ET DES EAUX USÉES – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour le contrôle de l'eau potable et des eaux usées pour une période d'un an;

CONSIDÉRANT QUE quatre entreprises ont été invitées à soumissionner et que, de ce nombre, trois entreprises ont remis une soumission;

CONSIDÉRANT QUE lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 18 décembre 2023, 11 h;

ENTREPRISES	CONTRÔLE DE L'EAU POTABLE	CONTRÔLE DES EAUX USÉES	GRAND TOTAL AVANT TAXES
1 H2Lab inc.	18 152,40 \$	8 990,40 \$	27 142,80 \$
2 Eurofins EnvironeX	17 570,40 \$	11 726,00 \$	29 296,40 \$
3 Certilab inc.	29 482,00 \$	15 845,60 \$	45 327,60 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP23-076, le contrat pour le contrôle de l'eau potable et des eaux usées pour une période d'un an, soit du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **H2Lab inc.** », au montant de :



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-01-2024

- 18 152,40 \$, avant taxes pour le contrôle de l'eau potable;
- 8 990,40 \$ avant taxes pour le contrôle des eaux usées.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

39

24-038 – SOUMISSION NUMÉRO AP23-081 – FOURNITURE DE PIERRE CONCASSÉE ET DISPOSITION DE MATÉRIAUX SECS – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la fourniture de pierre concassée et la disposition de matériaux secs pour l'années 2024 a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue dans les délais et ouverte en date du 11 décembre 2023;

ENTREPRISE	PRIX AVANT TAXES LOT 1 PIERRE CONCASSÉE	PRIX AVANT TAXES LOT 2 DISPOSITION DE MATÉRIAUX SECS
Les Carrières Joliette inc.	62 050,00 \$	---

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP23-081, le contrat pour la fourniture de pierre concassée, à l'entreprise « **Les Carrières Joliette inc.** », laquelle a déposé la seule soumission conforme sur la base des prix unitaires, suivant les quantités estimées, au montant approximatif de **62 050 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

40

24-039 – SOUMISSION NUMÉRO AP23-078 – FOURNITURES – ÉGOUT ET AQUEDUC – ADJUDICATION DE CONTRATS

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour l'achat de diverses pièces de fonte et de béton servant à notre réseau d'égout et d'aqueduc a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE quatre soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 11 décembre 2023;



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-01-2024

LOT 1 – ÉGOUT ET AQUEDUC		
ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	St-Germain Égouts et aqueducs inc.	74 013,21 \$
2	J. Anctil inc.	74 435,11 \$
3	Wolseley Canada inc.	81 775,28 \$
4	Réal Huot inc.	93 335,73 \$

LOT 2 – BORNE INCENDIE		
ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	J. Anctil inc.	17 901,52 \$
2	Wolseley Canada inc.	24 980,20 \$
3	Réal Huot inc.	28 224,40 \$
4	St-Germain Égouts et aqueducs inc.	Non soumissionné

LOT 3 – BÉTON		
ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	St-Germain Égouts et aqueducs inc.	813,40 \$
2	J. Anctil inc.	2 081,98 \$
3	Réal Huot inc.	2 283,49 \$
4	Wolseley Canada inc.	Non soumissionné

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP23-078, les contrats pour l'achat de diverses pièces de fonte et de béton, aux plus bas soumissionnaires conformes, soit :

- LOT 1 : **St-Germain Égouts et aqueducs inc.** au montant de **74 013,21 \$**, avant taxes
- LOT 2 : **J. Anctil inc.** au montant de **17 901,52 \$**, avant taxes
- LOT 3 : **St-Germain Égouts et aqueducs inc.** au montant de **813,40 \$**, avant taxes

Pour un montant total de **92 728,13 \$** avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-01-2024

41

24-040 – MINISTÈRE DU TRANSPORT ET DE LA MOBILITÉ DURABLE – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE – DÉPÔT DE PROJET – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAFFSR;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette doit respecter les lois et règlements en vigueur et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement de descentes de trottoir aux intersections et de sécurisation du terminus d'autobus déposé relativement au PAFFSR est estimé à 212 475 \$ toutes taxes incluses et que l'aide financière demandée au ministère du Transport et de la Mobilité durable est de 169 980 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) représentant(e) à signer cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par la conseillère Muriel Lafarge et résolu :

QUE le conseil de la Ville de Joliette autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

QUE le conseil de la Ville de Joliette certifie que M. Benjamin Rouette, directeur du service des Travaux publics et services techniques, est dûment autorisé à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

42

24-041 – ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES – REPRÉSENTATIONS DIVERSES

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et unanimement résolu :

D'AUTORISER la directrice du service des finances et trésorière à verser une aide financière à l'athlète suivante :



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

22-01-2024

- Mme Rosalie Saucier – Athlète en volleyball : 1 000 \$.

D'AUTORISER la directrice du service des finances et trésorière à verser une aide financière aux organismes suivants :

- Table de l'Histoire des Noirs : 500 \$;
- Les Maisons d'à côté : 250 \$;
- Centre de prévention du suicide de Lanaudière : 300 \$.

D'AUTORISER les membres du conseil qui le désirent à représenter la Ville de Joliette lors des activités de financement de l'organisme suivant et d'autoriser la trésorière à procéder à l'achat et au paiement de billets à cette fin :

- Centre culturel Desjardins – Soirée bénéfique Triptyque – 10 mai 2024 : 2 billets.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

43

DIVERS

43 a)

**24-042 – EMBAUCHE D'UN OPÉRATEUR – USINE DE FILTRATION
– SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES**

CONSIDÉRANT la résolution 23-705 autorisant la modification du poste d'opérateur auxiliaire à l'usine de filtration en poste permanent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

QUE la Ville de Joliette embauche M. Gaël Bédéric au poste régulier d'opérateur à l'usine de filtration au sein du service des Travaux publics et services techniques.

QUE la date de son entrée en fonction soit fixée au 23 janvier 2024.

QUE cette embauche soit assujettie à une période de probation de 960 heures de travail, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

QU'à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 13 de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 1152 (cols bleus).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

22-01-2024

44

24-043 – DÉPÔT DE RAPPORTS

La greffière par intérim dépose aux membres du conseil les documents suivants :

- Liste de la correspondance reçue en date du 22 janvier 2024;
- Service de l'Aménagement du territoire – Rapport comparatif mensuel du mois de décembre 2023;
- Liste des contrats de gré à gré du 5 décembre 2023 au 15 janvier 2024.

45

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 5 février 2024, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

Je vous informe que ce point met fin à la webdiffusion de ce soir. Une période de questions, réservée aux gens présents suivra la fin de la webdiffusion. La séance sera levée à la suite de la période de questions. Au nom des membres du conseil et en mon nom personnel, je vous remercie de votre présence.

46

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.

47

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h.

PIERRE-LUC BELLEROSÉ,
Maire

DANIELLE SIMARD,
Greffière par intérim